

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 528 SG/ESJ accordant l'autorisation d'enseigner à du personnel de l'enseignement privé

n° 528 SG/ESJ

Ministère
PRÉSIDENT DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
10 novembre 1967

Numéro JO
n° 12 du 10/11/1967

Date du numéro
10 novembre 1967

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

L'autorisation d'«enseigner à l'Ecole Charles de Foucauld », à Djibouti, est accordée à: Mme Lacordaire, née Massardier (Claudette), à Aix-les-Bains (Haute-Savoie) le 13 juillet 1943, de nationalité française, titulaire du baccalauréat ; M. Lidot Rahatralahy, né le 12 mars 1949 à Djibouti, de nationalité française, titulaire du B.E.P.C.; M. Felipe Beneite Viana, né le 23 août 1922 à Valdestillas, en religion Frère Antonio, titulaire de diplômes équivalent au baccalauréat et au C.A.P. français. Art. 2. — L'autorisation d'enseigner à l'Ecole de la Nativité à Djibouti, est accordée à : Mmè Ducros, née Thibon (Marie-Françoise), le 19 novembre 1943 à Port-de-Bouc (Bouches-du-Rhône), de nationalité française, titulaire du brevet de capacité pour l'enseignement primaire ; Mme Le Henaff, née Garcia (Marie-Josée), le 20 décembre 1936 à Tanger (Maroc), de nationalité française, titulaire du premier. baccalauréat ; Mme Weber, née Ortega (Paule), le 23 juin 1940 à Mercier-Lacombe (Oran), de nationalité française, titulaire du baccalauréat ; Mlle Canut (Renée), née le 4 juin 1944 à Zoteux (Pas-de-Calais), de nationalité française, titulaire du baccalauréat (examen probatoire) ; Mlle Chauvin (Bernadette), née le 28 octobre 1946 à Lavasseau (Vienne), de nationalité française, titulaire du brevet d'enseignement commercial de secrétariat et du brevet supérieur d'études commerciales ; Mlle Rey-Maréchal, née le 22 décembre 1939 à Aurillac (Cantal), de nationalité française, titulaire du certificat de monitrice-jardinière. Art. 3 — L'autorisation d'enseigner au Foyer social pour l'Evolution de la Femme africaine, à Djibouti-Boulaos, est accordée à : Mme Coat, née Cazelles (Jacqueline), le 27 novembre 1937 à Tunis, de nationalité française, titulaire du brevet élémentaire ; Mme Loyer, née Bocquery (Anne-Monique), le 10 septembre 1937 à Saint-Ouen (Somme), de nationalité française, titulaire du brevet élémentaire ; Mme Collin, née Plantard (Annick), le 7 mars 1946 à La Flèche, de nationalité française, titulaire du baccalauréat. Art. 4 — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

Le Ministre des Affaires intérieures,Président par intérim,AHMED DINI AHMED.